

RÉFLEXION SUR LES CHANGEMENTS LINGUISTIQUES DANS LE FRANÇAIS CONTEMPORAIN

Lenka Michelčíková
Univerzita Konštantína Filozofa v Nitre
lmichelcikova@ukf.sk

Résumé: L'objectif de cet article est de réfléchir aux changements morphologiques de la langue française contemporaine. Il convient d'abord de préciser que l'orthographe française est historique et non phonétique. Un autre trait caractéristique de la langue française est que chaque règle, orthographique ou grammaticale, a son exception. Cependant, il existe de nombreuses exceptions à de nombreuses règles, et même des exceptions aux exceptions. Il se caractérise également par une orthographe compliquée. Ces caractéristiques de la langue française sont perçues par les francophones natifs, les francophones, les Belges francophones, les Suisses, les Canadiens et, enfin et surtout, ceux qui apprennent le français langue étrangère. Pour cette raison, de nombreux utilisateurs et apprenants de la langue trouvent le français compliqué.

Mots clés: Changement linguistique. Français contemporain. Règles. Orthographe.

Abstract: The objective of this paper is to reflect on the morphological changes of the contemporary French language. It should first be clarified that French spelling is historical and not phonetic. Another characteristic feature of the French language is that each rule, spelling or grammatical, has its exception. However, there are many exceptions to many rules, and even exceptions to the exceptions. It is also characterized by complicated spelling. These characteristics of the French language are perceived to be complicated by native French speakers, French speakers, French-speaking Belgians, Swiss, Canadians and, last but not least, those who learn French as a foreign language. For this reason, many users and learners of the language find French intricate.

Key words: Linguistic change. Contemporary French. Rules. Orthography.

DOI: 10.17846/phi.I.2.2024.1117

1. Introduction

Les changements de langue sont naturels et résultent de l'utilisation de la langue. Dans de nombreux cas, ils sont nécessaires du point de vue du maintien de la dynamique de la langue. Une langue qui ne change pas et n'évolue pas est une langue morte. La langue est de nature dynamique et ne peut pas stagner. Elle s'adapte à son environnement en changeant et doit se développer en accord et par rapport à son environnement, elle ne peut l'ignorer et s'isoler des locuteurs de la langue. Sur la base de recherches à long terme, il est confirmé que toutes les langues changent au fil du temps à tous les niveaux, y compris le vocabulaire, la phonétique, la morphologie, la syntaxe et la stylistique. Divers facteurs sont à l'origine de ces changements. Mantiri (2010) les a résumés comme suit : les pressions politiques, le

développement technologique ainsi que les facteurs sociaux, culturels et moraux. Les influences sociales et culturelles incluent les changements dans les normes sociales, les valeurs et les pratiques culturelles.

Wachtardzyková (2022: 502) confirme également que « la dimension sociale du langage et sa détermination sociale, en particulier la compréhension du langage comme reflet de l'état de la société, n'ont jamais été remises en question »¹.

2. Changements dans la langue française

Basé sur les observations de Nadeau (2021c) et ses prédécesseurs, on peut affirmer que la langue française vieillit. L'un des reproches faits à la langue française est que la forme écrite ne s'adapte pas à la langue parlée et ne se modernise pas. La forme actuelle de la langue a été codifiée en 1830. Entre 1600 et 1835, chaque génération a connu une réforme orthographique. Mais depuis 1835, les règles d'orthographe et de grammaire françaises deviennent inviolables.

Quand on revient sur l'histoire de la langue, on peut évoquer la période du célèbre écrivain français Molière. La langue dans laquelle il a écrit ses œuvres se voit attribuer la qualité de non-écrite. Par exemple, l'édition originale de 1666 de l'une de ses œuvres les plus célèbres s'intitulait à l'origine *Misanthrope*, et non *Misanthrope*. En 1835, après la codification de la langue littéraire, les œuvres des classiques français furent massivement révisées et l'orthographe fut ajustée selon le nouveau standard littéraire. Seulement 162 ans après la mort de Molière, ils n'ont pas hésité à réécrire ses œuvres, mais deux siècles après sa mort, lorsque la question de la réforme linguistique se pose à nouveau, personne n'ose les rendre à leur forme originale, et le changement est très difficile à faire respecter dans la sphère professionnelle et auprès du grand public (Nadeau 2021a).

3. La grande réforme orthographique de 1990 : La Nouvelle orthographe

La nouvelle réforme orthographique, appelée La Nouvelle orthographe, a apporté 10 nouvelles règles orthographiques. Plus précisément et comme le résume Lazar et Mudrochová (2021), ils concernent l'écriture de nombres complexes, où l'on a tenté de simplifier et de créer des règles plus universelles. Les noms composés avec un trait d'union au singulier et au pluriel sont également soumis à des règles unifiées. Le trait d'union disparaît dans de nombreux mots composés ; l'accent grave est préféré et est également utilisé à la place de l'accent aigu. Les règles d'utilisation de l'accent grave dans les terminaisons verbales -eler, -eter sont simplifiées. L'accent circonflexe, qui s'écrit sur les voyelles i, u, disparaît aussi. Les emprunts et leur forme phonétique et morphologique reçoivent également un nouveau aspect. Les sons des mots contenant les syllabes -olle- et -otte- sont supprimés. Le tréma et son utilisation fait également l'objet de discussion, et certains participes passés ont également été transformés.

L'idée d'une nouvelle orthographe résulte d'un besoin et d'une bonne intention, mais force est de constater que sa mise en œuvre reste sous la forme d'une sorte d'esquisse et n'est pas cohérente dans une application spécifique. À côté des nouvelles règles, qui ont pour ambition la simplicité et la clarté, de nouvelles exceptions inexplicables ont également été créées.

La Nouvelle orthographe de 1990, a modifié environ 5 000 mots. Des discussions sont actuellement en cours pour introduire de nouvelles modifications aux règles de la langue

¹ Citation traduite par l'auteur de l'article.

française, et ces modifications proposées porteraient sur un total de 15 000 mots, ce qui signifie qu'elles seraient plus complexes et universelles.

4. Tendances actuelles et efforts pour moderniser la langue

Le français contemporain se caractérise non seulement par la pénétration de nombreux anglicismes et une orthographe incorrecte, mais la forme parlée du français s'éloigne de plus en plus du français écrit et de la forme écrite de la langue. La langue de la génération actuelle change la forme du français sur le plan lexical et syntaxique. Nous observons des tendances à simplifier l'orthographe compliquée et les règles de grammaire complexes. Certains temps grammaticaux, comme par exemple le passé simple, disparaissent, et même des formes verbales, des temps et des modes tout aussi complexes disparaissent lentement ou sont simplifiés.

Les linguistes et les éducateurs réfléchissent aux changements de la langue contemporaine et collaborent à un projet visant à moderniser la grammaire et l'orthographe de la langue française. Il s'agit d'une tentative de rationaliser l'orthographe, d'y introduire plus de logique et d'introduire des changements systématiques. L'objectif de la réforme est d'unifier les règles et d'éliminer toutes les exceptions.

Les tendances actuelles de la langue et les propositions de changements orthographiques pourraient être résumées dans les points suivants, basés sur les travaux linguistiques de Jean-Benoît Nadeau (2021b):

- (1) Élimination des lettres grecques et latines et les restes de grec et de latin qui n'ont plus de fonction pratique. Plus précisément, il est proposé de supprimer le son « œ » et le groupe de sons « th » et « ph » des mots. Les mots cœur, théâtre, philosophie pourraient être remplacés par leurs versions plus simples ceur, têâtre et filosofie.
- (2) Élimination du suffixe -x dans le pluriel et le remplacer par le suffixe -s.
- (3) Élimination des voyelles doubles inutiles dans les mots et à la fin des mots.
- (4) Simplification des règles de formation du participe passé.
- (5) Élimination des temps verbaux inutiles et unification des temps irréguliers, par exemple vous dites, et autres.

Les linguistes qui soutiennent cette réforme de l'orthographe française sont : Claude Gruaz, membre de l'association EROFA (Études pour une rationalisation de l'orthographe française), Georges Legros et Marie-Louise Moreau (auteurs de la publication d'Orthographe : qui a peur de la réforme ?) et cette idée est également soutenue par les participants de la conférence internationale EvoLang. Ils présentent les fondements d'une réforme de la langue française modernisée et libérée du caractère historique oppressant de ses règles. Les nouvelles règles sont accumulées et appliquées à travers l'édition du Dictionnaire de l'orthographe rationalisé du français, (Cessons de considérer comme faute ce qui est logique) (2018). Ce dictionnaire applique à la nomenclature du Petit Robert (environ 60 000 mots) les trois principales rationalisations souhaitables de l'orthographe d'usage :

- (1) simplification des consonnes doubles ;
- (2) remplacement du x final par s ;
- (3) neutralisation des lettres grecques et similaires.

Ce dictionnaire compte 14 739 mots, placés dans l'ordre alphabétique et indexés selon la ou

les règles appliquées à chacun. Il donne une vision claire et précise de ce que pourrait être une réforme limitée et raisonnable de l'orthographe d'usage de la langue française.

Il est à noter qu'il ne s'agit pas d'un changement d'orthographe vers une transcription phonétique, mais une orthographe plus transparente signifierait qu'en français on écrirait aussi facilement qu'on lit. Parce que maintenant, il est plus facile de lire un mot que de deviner son orthographe.

Dans le passage suivant, nous allons discuter les changements spécifiques proposés dans chaque catégorie.

4.1 Les bases grecques et latines

Dans cette catégorie, il est proposé de modifier l'orthographe des mots d'origine grecque, notamment des mots contenant des sons et des groupes de sons « ph », « th », « rh », « y ». Ceux-ci se transforment en « f », « t », « r », « i ». Les exemples incluent des mots comme philosophie, arthrite, rhétorique, analyser, qui devraient être remplacés par filosofie, artrite, rétorique, orquidée, analise.

Une autre règle qui change l'orthographe est que le son « ch » avant une consonne se transforme en « c » (technique), ainsi qu'avant « a », « o », « u » (arcaïque, coriste). Avant les voyelles « e », « i » il est remplacé par arquéologie, orchestre.

Le son « œ » que l'on prononce comme un e fermé se change en « é » (énologue), lorsqu'il est prononcé de la même manière que la combinaison de sons « eu » ou « eux » il se change en « eu » (œuf, œuvre, œil se transforme en euf, euvre a euil).

Le son « h » initial est supprimé dans des mots tels que harmonie, héritier. Les seuls cas où l'on laisse « h » sont ceux que l'on appelle h aspiré (le hibou, la hernie) et les cas où « h » sépare deux sons dans la prononciation, c'est-à-dire les mots cahier et compréhension.

4.2 Formation du pluriel

La réforme des règles orthographiques propose de remplacer dans tous les mots la terminaison -x, qui sert à former le pluriel d'un groupe de mots sélectionnés, par la terminaison -s. Les exceptions sont les cas dans lesquels la terminaison -x est prononcée et n'est pas muette (box, détox crucifix, crucifixion, flux, fluxion). Les mots doux, douce se changent en dous, dousse, et de manière analogue, les mots dérivés doussement, dousseur changent aussi. Le chiffre 2 se transforme en deus et deuxième s'écrit finalement tel qu'il se prononce.

Par ailleurs, selon les modifications proposées, deux types de formation du pluriel seraient susceptibles de changer. Mots étrangers et mots composés qui sont écrits avec un trait d'union.

Quant aux mots étrangers, la règle est simple et claire, on forme toujours le pluriel en ajoutant la lettre « s » au mot, par exemple spaghetti, sandwich.

Quant aux mots composés, la règle est également simple. Dans le cas d'une combinaison verbe + nom, le verbe reste inchangé et on ajoute le suffixe -s (rince-bouche) au nom. On applique la même règle lorsque le mot est constitué d'une préposition et d'un nom.

4.3 Élimination du trait d'union entre les mots

Dans ce cas, il est suggéré que les mots composés formés en combinant deux mots soient écrits ensemble en un seul mot.

- termes techniques : musculosquelettique, cumulonimbus

- des expressions avec des préfixes comme : contr(e)-, entr(e)-, co-, sur-, supra-, extra-, infra-, intra-, ultra-. Dans le cas des préfixes contr(e)- et entr(e)-, la lettre e est éliminée si le mot suivant commence par une voyelle (contrattaque, contrespionnage).
- onomatopées (plicplic, glougou)
- des mots composés du type verbe + tout (fourretout, essuietout).

Quant aux nombres, la règle privilégiée est d'utiliser un trait d'union dans tous les cas sans distinction (deux-cents, deux-millions-huit).

4.6 Signes diacritiques (les accents circonflexes, les trémas et autres accents)

Dans cette catégorie, l'utilisation du tréma est simplifiée. De plus, l'accent circonflexe sur les voyelles i, u disparaît. Des exemples de mots dans lesquels il est encore conservé sont : dû, mûr, sûr, jeûne, pour éviter l'homonymie. Il en est de même du verbe croître, dont les formes pourraient être erronées, elles seraient identiques au verbe croire.

4.7 Lettres doubles

Tous les verbes se terminant par -eler et -eter sont conjugués selon le modèle gèle et achète. Hormis appeler et jeter et les mots qui en dérivent (rappeler, interjeter), ceux-ci conservent les règles orthographiques originales j'appelle, je jette, j'interpelle.

Les mots se terminant par -olle se transforment en -ole, sauf colle, folle, molle.

Les mots se terminant par -otter se transforment en -oter : frisoter, greloter, balloter.

De plus, il est suggéré que la double voyelle disparaisse aussi au féminin. Le genre féminin des mots paysan, patron, artisan est paysanne, patronne et artisane. Selon les nouvelles règles, les mots canadiène, parisiène, chiène, paysane, patronne seraient créés. Les voyelles doublées indiquaient une nasale, qui disparaissait dans la prononciation en raison du changement de genre.

La proposition comprend également l'élimination des voyelles doublées qui suivent la voyelle « e » (voyèle, nètement, fêrure au lieu de voyelle, nettement, ferrure).

4.8 Simplification des règles de formation du participe passé

Cette réforme vise à simplifier la formation du participe passé, car ils sont jugés inutilement complexes, à titre d'illustration, ils contiennent 14 pages d'exceptions dans la grammaire française Le Bon Usage, ce qui représente environ 80 heures d'étude. Cependant, selon les résultats des recherches, seuls 8 % font exception. 92 % relèvent de règles orthographiques conformes à la proposition de simplification. Cela fait référence à la forme écrite de la langue. Dans la forme parlée de la langue, le pourcentage est encore plus élevé. Sur un nombre total de 8 500 verbes, 8 000 verbes sont réguliers et appartiennent au premier groupe de verbes. 350 appartient au deuxième groupe, qui sont aussi réguliers. Ces deux groupes représentent 98% des verbes qui forment des participes passés réguliers, en ce qui concerne la phonétique, car dans la plupart des cas on n'entend pas les terminaisons des verbes, elles ne diffèrent que par la forme écrite de la langue.

Les règles complexes et compliquées de formation du participe passé se réduisent à 3 règles de base pour former le passé, explique la linguiste Annie Desnoyers, cofondatrice du Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français (GQMNF) (In: Jean-Benoît Nadeau, 2020).

(1) Les verbes qui forment le participe passé à l'aide du verbe auxiliaire être s'accordent toujours en genre et en nombre avec le sujet.

(2) Les verbes qui forment le participe passé à l'aide du verbe auxiliaire avoir sont invariables dans tous les cas.

(3) Ces deux règles ne font aucune exception.

Ces règles correspondent à la manière dont le participe passé est enseigné à l'école primaire. Le 29 octobre 2021, l'Association québécoise des professeur.e.s de français (AQPF) s'est exprimée en faveur de la réforme du participe passé lors de son assemblée générale. L'association a déposé sa demande auprès du ministère de l'Éducation nationale et attendait une réponse.

Cependant, cette réforme a été suggérée pour la première fois par le Conseil international de la langue française en 2014. Elle a également été soutenue par la Fédération internationale des professeurs de français en 2016.

L'Association belge des professeurs de français s'intéresse également à la question de la simplification des règles de formation des participes passés et bénéficie du soutien du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 1977, ce sont les Québécois qui se chargent de la féminisation des noms de fonctions et de postes et introduisent une norme internationale. Actuellement, ce sont les Belges qui tentent d'imposer un changement dans la formation des participes passés.

L'initiative vient aussi des rangs des enseignants eux-mêmes. Il leur semble inutile d'enseigner les règles compliquées de formation du participe passé et leurs exceptions, car les étudiants pourraient utiliser plus efficacement le temps passé à mémoriser les exceptions, qui seront de toute façon très vite oubliées.

Comme c'était le cas en 1990, les changements linguistiques sont avant tout un acte de tolérance. Les règles et l'orthographe originales sont toujours acceptées, et en même temps l'orthographe et les règles selon la nouvelle réforme doivent également être considérées correctes.

5. Conclusion

L'idée de base d'une orthographe plus transparente est que l'on puisse écrire aussi facilement que lire. Parce que les règles de prononciation sont sans ambiguïté et que la plupart des francophones ou francophiles peuvent lire même des mots français compliqués. Cependant, écrire un mot compliqué est plus difficile.

Pour illustrer, le mot hippocampéléphantocamélos peut être lu correctement par 95% des Français. Cependant, seulement 70 % des personnes interrogées peuvent écrire le mot sans erreur. La raison en est qu'il contient deux phénomènes illogiques : la voyelle doublée « p » et le groupe de voyelles « ph ».

Les arguments les plus courants contre la simplification du langage et l'introduction de la réforme proposée sont que nous ne pouvons pas baisser et adapter les règles vers le bas. Nous ne pouvons pas partir du langage des « paresseux et fainéants » et leur permettre de former la norme. En simplifiant le langage, on l'appauvrit de divers aspects.

Cependant, le français ne perdra ni son caractère ni son charme en changeant les règles. Comme nous l'avons démontré dans les exemples, les exceptions et les règles illogiques ne constituent pas une partie essentielle du lexique ou de la syntaxe. Le changement est une question sociale plutôt que linguistique. Elle est principalement influencée par un facteur sociolinguistique externe qui provoque et devient la cause du changement linguistique. À notre avis, simplifier les règles d'orthographe ne signifie pas recourir à la méthode de l'écriture basée uniquement sur la prononciation. En français, il s'agit

avant tout d'un effort pour introduire de la logique dans les règles et éliminer les exceptions. Défendre une langue, c'est aussi reconnaître la nécessité d'une actualité, d'un changement inévitable, comprendre son caractère dynamique et refléter l'aspect socioculturel de la langue.

Bibliographie

Dictionnaire de l'orthographe rationalisée du français, (Cessons de considérer comme fautive ce qui est logique) (2018), Limoges, Éditions Lambert-Lucas.

LAZAR, Jan, MUDROCHOVÁ Radka (2021), "Les rectifications orthographiques de 1990 et leur application dans l'espace francophone, 30 ans plus tard", *Cahiers de praxématique*, 1.5.2021. Accessible sur : <http://journals.openedition.org/praxematique/6658> [19.7.2024]

MANTIRI, Oktavian (2010), "Factors Affecting Language Change", *SSRN*, 17.3.2010. Accessible sur : <https://ssrn.com/abstract=2566128> [19.7.2024]

NADEAU, Jean-Benoît (2021a), "Ceci n'est pas le français", *L'Actualité*, 3.7.2021. Accessible sur : <https://lactualite.com/societe/ceci-nest-pas-le-francais/> [31.5.2024]

NADEAU, Jean-Benoît (2021b), "Des nouvelles de la nouvelle orthographe", *L'Actualité*, 7.10.2021. Accessible sur : <https://lactualite.com/societe/des-nouvelles-de-la-nouvelle-orthographe/> [31.5.2024]

NADEAU, Jean-Benoît (2020), "Il est temps de réformer le participe passé !", *L'Actualité*, 22.9.2020. Accessible sur : <https://lactualite.com/societe/il-est-temps-de-reformer-le-participe-passe/> [31.5.2024]

NADEAU, Jean-Benoît (2021c), "Propositions pour une vraie réforme", *L'Actualité*, 15.7.2021. Accessible sur : <https://lactualite.com/societe/propositions-pour-une-vraie-reforme/> [19.7.2024]

WACHTARCZYKOVÁ, J. (2022), "Sociolinguistics and Social Aspects of Linguistic Research in the Slovenská reč Journal", in *Slovenská reč*, Bratislava, Jazykovedný ústav Ľudovíta Štúra SAV, v. v. i., 2022, pp. 501-540.